

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Direction générale de l'énergie et du climat

Arrêté du 4 octobre 2019

**portant nomination au conseil à l'électrification rurale mentionné au 10ème alinéa du I de
l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales**

NOR : TRER1927551A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 4 octobre 2019, sont nommés pour une durée de trois ans membres du conseil à l'électrification rurale :

A titre de représentant des conseils départementaux :

M. Bernard de la Hamayde, vice-président du conseil départemental de l'Aube.

A titre de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité susceptibles de bénéficier des aides à l'électrification rurale :

M. Xavier Pintat, président de la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), président du syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde ;

M. Antoine Corolleur, secrétaire de la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), président du syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère ;

M. Albert Elatré, administrateur de la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), président du syndicat mixte d'électricité de la Guadeloupe ;

M. Jean Gaubert, président du syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor ;

M. Guy Hourcabie, premier vice-président délégué de la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), président du syndicat intercommunal d'énergie et d'équipement de la Nièvre,

M. Pascal Sokoloff, directeur général de la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

A titre de représentants d'Enedis :

Le directeur en charge des concessions, ou son représentant;

Le directeur en charge de la régulation, ou son représentant.

A titre du représentant d'Electricité de France - Systèmes énergétiques insulaires :

Le Directeur d'EDF - Systèmes Energétiques Insulaires, ou son représentant.

A titre du représentant des entreprises locales de distribution (ELD) :

M. Martial Landais, président de l'Association nationale des régies de services publics et des organismes constitués par les collectivités locales (ANROC).

A titre de représentants du ministre chargé de l'énergie :

Le sous-directeur chargé des systèmes électriques et des énergies renouvelables à la direction générale de l'énergie et du climat, ou son représentant.

Le chef du bureau chargé du système électrique, de la programmation et des réseaux à la direction générale de l'énergie et du climat, ou son représentant.

A titre de représentant du ministre chargé du budget :

L'adjoint au chef du bureau de l'énergie, des participations, de l'industrie et de l'innovation à la direction du budget, ou son représentant.

A titre de représentant du ministre chargé des collectivités locales :

L'adjoint au chef du bureau des services publics locaux à la direction générale des collectivités locales (DGCL), ou son représentant.

A titre de représentant du ministre chargé de l'aménagement du territoire :

Le directeur du développement des capacités des territoires au commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), ou son représentant.

A titre de représentant du ministre ordonnateur disposant des crédits des programmes pour le financement des aides à l'électrification rurale :

Le sous-directeur chargé des affaires générales et de la synthèse à la direction générale de l'énergie et du climat, ou son représentant.

M. Xavier Pintat exerce les fonctions de président du conseil à l'électrification rurale.